Image not found or type unknown

Succession nue propriété

Par **Edith44**, le **11/10/2022** à **11:48**

Bonjour,

Mes parents ont construit deux maisons, chacune des maisons est en nue propriété pour chacune des filles, et en usufruit pour les parents. La valeur des maisons n'est pas identique. L'une des maisons a été vendu. l'argent soit 70% a été versée à l'une des filles et les 30% restant pour mes parents.
La valeur des maisons n'est pas du tout la même, la maison non vendue vaut 120 000 euros de plus.

Cette opération qui défavorise l'une plus que l'autre a eu lieu il y a 8 ans. Nous aimerions régulariser cela,soit en redonnant la moitié de la somme perçue avec interet (argent plaçé sur assurance vie et plan épargne logement) ou régularisation totale quand l'une héritera du second bien.

Pour info le bien vendu a été de 12000 euros (il y a 8 ans) et le deuxième est estimé à 280 000 euros

A ce jour mon père est décédé, ma mère jouit toujours du bien (locataire en place)

La question est comment régularisé au mieux cette situation, et sur quelle base ,est-ce possible?

Merci pour votre aide
je ne sais pas si je suis assez claire
Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **11/10/2022** à **15:55**

Bonjour,

je vous cite :

[quote]

ou régularisation totale quand l'une héritera du second bien.[/quote]

Je pense que la "régularisation" se fera pardevant notaire le moment venu c'est à dire au moment du partage et de la liquidation de la succession.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés